



PREAVIS MUNICIPAL No 22-09

Sainte-Croix, le 26 août 2022
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande de crédit pour l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la commune

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit de CHF 137'000.00 TTC destiné à financer l'adaptation du guidage routier des points d'intérêts de la commune aux résultats de la phase d'étude (schéma directeur communal de signalisation) ainsi que le développement d'un concept de signalisation spécifique aux différentes zones d'activités économiques de la commune.

Préambule

Dans la continuité du schéma directeur de signalisation des pôles touristiques d'importance cantonale, la destination touristique de Sainte-Croix / Les Rasses, par l'intermédiaire de l'Association du Développement économique du Nord Vaudois (ADNV), a souhaité coordonner la signalisation de l'ensemble des points d'intérêts localisés sur son territoire.

Pour ce faire, un programme de signalisation d'intérêt local a été réalisé avec l'élaboration d'un schéma directeur qui définit :

- La sélection de 165 points d'intérêts à signaler à l'échelle de la région de Sainte-Croix / Les Rasses (110 à l'échelle de la commune de Sainte-Croix).
- La planification des itinéraires à baliser des pôles sélectionnés.

Dans l'optique de passer à la phase de mise en œuvre des résultats de l'étude, trois mesures principales ont été définies :

1. Renouvellement des panneaux d'accueil de la région sur le plan routier, selon les règles fixées sur le plan cantonal → mesure terminée.
2. Adaptation du guidage routier aux résultats de l'étude de planification (schéma directeur) → mesure du présent préavis.

3. Développement d'un concept de signalisation pour piétons (panneaux d'information aux endroits stratégiques du territoire (interface) : gare, parking, point d'information, etc.) → mesure faisant l'objet d'un prochain préavis.

La phase 1 de renouvellement des panneaux d'accueil a été achevée ce printemps. Pour rappel, cette phase a été entièrement financée par le canton.



Panneau d'accueil situé au lieu-dit Le Château

L'adaptation du guidage routier

Dans l'optique de poursuivre son programme de signalisation, la commune de Sainte-Croix a exprimé sa volonté d'adapter la signalisation routière relative à ses points d'intérêts.



Signalétique carrefour Sainte-Croix

A ce stade de la réflexion, la signalisation routière liée aux pôles de la commune de Sainte-Croix se traduit par :

- L'analyse de 123 emplacements et 214 panneaux.
- Le maintien de 79 panneaux conformes aux résultats de l'étude de planification.

- La nécessité de traiter spécifiquement 135 panneaux (panneau d'entrée de localité, indicateur de direction), répartis sur 66 emplacements différents, pour des coûts de mise en œuvre estimés à Chf 10'950.00 TTC incluant les frais de production et d'aménagement, sans prendre en compte d'éventuels rabais liés à des économies d'échelle lors de la commande groupée de panneaux ou d'éventuels prestations prises en charge par les services techniques compétents de la commune.

En outre, afin d'optimiser la mise en œuvre de cet ambitieux projet et de garantir l'adéquation entre les choix opérés pendant la phase d'étude et les travaux réalisés sur le terrain, la commune souhaite être accompagnée par le bureau d'études Signaxis (bureau ayant réalisé la phase d'étude).

Ce mandat d'accompagnement fait l'objet d'une subvention cantonale de 50%, la décision de l'autorité cantonale compétente (SPEI) a été accordée à l'ADNV.

La méthodologie suivante est proposée :

- La mise à jour de la liste des points d'intérêts à signaler ainsi que l'analyse de l'ensemble des emplacements routiers concernés.
- L'élaboration des fiches techniques permettant de visualiser, emplacement par emplacement, la situation actuelle et celle planifiée.
- La mise à jour de l'estimation des coûts relative aux travaux et l'accompagnement des discussions relatives à leur prise en charge (répartition canton, commune, prestataires privés, etc.)
- La préparation des travaux, notamment la rédaction du cahier des charges, la recherche et la prise de contact avec les entreprises susceptibles de répondre à la demande, ainsi que l'analyse des offres formulées par les entreprises.
- Le suivi des travaux (production et pose)

Concept spécifique aux zones d'activités économiques (ZAE)

Lors de l'élaboration du schéma directeur de la signalisation, plusieurs constats liés à la signalisation des zones artisanales / industrielles et entreprises de la commune ont émergé. On note les problématiques suivantes :

- La diversité des dénominations utilisées pour signaler une même zone ou une même entreprise.
- Le problème de cohérence entre le chemin souhaité pour guider les clients / fournisseurs vers leur lieu d'intérêt et le balisage en place.
- La présence de panneaux non réglementaires et une signalisation parfois détournée à des fins publicitaires.
- La présence de panneaux insuffisamment entretenus.

Le concept est de structurer de manière cohérente et d'uniformiser la signalisation des zones d'activités économiques de la commune, d'apporter une réponse adéquate pour le développement actuel de ces zones en termes de guidage à l'intérieur des secteurs concernés et d'améliorer l'image et l'utilisation des ZAE.

Pour ce projet quatre zones ont été identifiées :

- ZAE du chemin du Canal
- ZAE du Platon
- ZAE de la rue de la Sagne
- Bâtiments de l'Industrie

La méthodologie suivante est proposée :

- Le cadrage et le lancement du projet par la définition des objectifs et aspects opérationnels, l'analyse des documents de référence et des données existantes.
- L'organisation d'une démarche participative avec les entreprises et autres acteurs localisés au sein des ZAE.
- L'analyse comparative avec des concepts signalétiques mis en place dans d'autres communes similaires à Sainte-Croix.
- Le développement du concept signalétique.
- La définition des conditions générales de mise en œuvre du concept.
- La rédaction du rapport final.

En cas d'acceptation du crédit permettant l'élaboration d'un concept, la mise en place des mesures pourra être financée par l'intermédiaire du budget communal de fonctionnement.

Détail des coûts, prix TTC

Adaptation du guidage routier

Env. 19 panneaux d'accueil (entrée de localité, etc...)	CHF	25'550.00
Env. 116 indicateurs de direction	CHF	75'400.00
Sous total	CHF	<u>100'950.00</u>

Accompagnement de l'adaptation du guidage routier*

Mise à jour et validation de la liste des pôles à signaler	CHF	870.00
Elaboration des fiches techniques, emplacement par emplacement	CHF	5'330.00
Définition du modèle de financement du projet	CHF	870.00
Consultation du Conseil communal (préavis)	CHF	1'745.00
Préparation des travaux	CHF	1'650.00
Suivi des travaux (production et pose)	CHF	1'745.00
Sous total	CHF	<u>12'210.00</u>

Concept spécifique aux zones d'activités économiques

Cadrage et lancement du projet	CHF	1'615.00
Démarche participative	CHF	3'015.00
Analyse comparative	CHF	1'077.50
Développement du concept signalétique	CHF	3'880.00
Définition des conditions générales de mise en œuvre	CHF	1'077.50
Rédaction du rapport final	CHF	860.00
Sous total	CHF	<u>11'525.00</u>

Total	CHF	124'685.00
Divers et imprévus environ 10 % de CHF 124'685.00	CHF	12'465.00
Total	CHF	<u>137'000.00</u>

* subvention cantonale, 50 % de CHF 12'210.00 → CHF 6'105.00.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la commune;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 137'000.00**. Le compte 9141.22.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;
- **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 611.3311 sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de Chf 10'620.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente Chf 9'750.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


C. ROTEN



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Délégués municipaux : MM. Yvan Pahud et Lionel-Numa Pesenti, Municipaux